

Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont Compte-rendu du 30 mai 2017

Présents :

Collège des élus		Structure	Présent	Donne mandat
ACCART	Michel	Syndicat des eaux de la vallée du Gy et de la Scarpe	Excusé	
BAILLEUL	Alain	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	X	
BEAUCHAMP	Charles	Institution interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée	Excusé	M. Normand
BRICOUT	Damien	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Excusé	M. Bailleul
COTTIGNY	Jean-Louis	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Excusé	
DAMART	Daniel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Maroeuil	Excusé	M. Spas
DELCOUR	Jean-Pierre	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Acq	Excusé	
GEORGET	Pierre	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Vitry-en-Artois	Excusé	
FONTAINE	Jean-Paul	Communauté d'Agglomération du Douaisis	X	
HEGO	Claude	Association des Maires du Nord, Maire de Cuincy	X	
LACROIX	André	Communauté de Communes Osartis-Marquion	X	
LETURQUE	Frédéric	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Arras	Excusé	M. Patris
LIBESSART	Bernard	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Montenescourt	X	
MERLIER-LEQUETTE	Sophie	Conseil Régional Hauts-de-France	X	
NORMAND	Arnold	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Roeux	X	
PATRIS	Jacques	Communauté urbaine d'Arras	X	
PETIT	Michel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Berles-au-Bois	Excusé	
PHILIPPE	Alain	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Gouves	X	
QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI	Marie-Hélène	Conseil Départemental du Nord	Excusé	M. Libessart
RAOULT	Paul	Noréade	X	
RAPENEAU	Philippe	Communauté urbaine d'Arras	Excusé	M. Philippe
SEROUX	Michel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Haute-Avesnes		
SPAS	Thierry	Association des Maires du Pas-de-Calais, Conseiller municipal d'Arras	X	
VANDEWOESTYNE	Martial	Association des Maires du Nord, Maire de Lambre-les-Douai	Excusé	M. Fontaine

Collège des usagers		Structure	Présent	Donne mandat
BARBIER	Gérard	UFC-Que choisir	X	
BEUGNET	Thierry	Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent-Blangy	X	
BRISSET	Hubert	Chambre d'agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais	X	
DUHANEZ	Bernard	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais	X	
de GUILLEBON de RESNES	Christophe	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais		
DECARSIN	Philippe	Association Campagnes Vivantes à Saint-Laurent-Blangy		
HOUBRON	Pierre	Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais	X	
KOSMALSKI	Laurent	Veolia		
LESTON	Anne-Sophie	Chambre de Commerce et d'industrie Hauts-de-France	X	
LEPAN	René	Association MNLE Sensée / Scarpe / Artois / Douaisis	X	
SENECAUT	Georges	Association Nord-Nature Arras	X	

Collège de l'Etat		Structure et fonction	Présent	Représenté
LALANDE	Michel	Préfet du Nord - Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie	Excusé	Mandat à la DREAL
SUDRY	Fabien	Préfet du Pas-de-Calais		
MOTYKA	Vincent	DREAL Hauts-de-France, directeur régional	X X	Frédéric FLORENT-GIARD Diane GRUSZKA
DEWAS	Matthieu	DDTM 62, directeur départemental	X	Julien JEDELE
GALTIER	Bertrand	Agence de l'Eau Artois Picardie, directeur général		
GRALL	Jean-Yves	Agence régionale de santé, directeur régional	Excusé	
ROCHET	Benoît	Voies navigables de France, directeur territorial	X	Lionel LOMBARDO

Etaient également présents

- Coralie FLEURQUIN, Directrice du développement durable à la Communauté urbaine d'Arras
- Grimonie BERNARDEAU, animatrice du SAGE Scarpe amont
- Arnaud JACQUET, bureau d'étude Géo-Hyd
- Justine RICHARD, bureau d'étude Géo-Hyd

Ordre du jour

- Election du bureau
- Présentation et validation du diagnostic du SAGE
- Illustration du diagnostic : « la Scarpe, à la croisée des enjeux »
- Présentation des dossiers reçus pour avis de la CLE
 - VNF : plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage et d'entretien - Canal de la Haute-Deûle, dérivation de la Scarpe, Scarpe moyenne
 - PLU de Goelzin
 - SAGE de la Sensée

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

M. SPAS introduit la réunion par une minute de silence à la mémoire de M. HERBO, membre actif de la CLE et des commissions thématiques, décédé récemment.

1. Election du bureau

M. HERBO était membre du Bureau de la CLE. Son décès laisse un siège vacant au sein du collège des usagers. Il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau représentant issu du collège des usagers.

M. SENECAUT se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

La composition du Bureau est donc la suivante :

Collège des élus :

- Thierry SPAS, Conseiller municipal d'Arras
- Jacques PATRIS, Communauté urbaine d'Arras
- Alain PHILIPPE, Maire de Gouves
- Jean-Paul FONTAINE, CA du Douaisis
- Bernard LIBESSART, Maire de Montenescourt
- Michel SEROUX, Mairie de Haute-Avesnes
- Claude HEGO, Maire de Cuincy

Collège de l'Etat :

- Patricia LEFEVRE, Agence de l'eau Artois Picardie
- Julien JEDELE, DDTM du Pas-de-Calais
- Laurent LEJEUNE / Diane GRUSZKA, DREAL Hauts-de-France

Collège des usagers :

- Gérard BARBIER, UFC-Que choisir
- Hubert BRISSET, Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais
- Georges SENECAUT, Association Nord Nature Arras

2. Validation du compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau du 24 janvier 2017

Le compte-rendu a été envoyé par mail le 31 janvier 2017 et n'a fait l'objet d'aucune remarque. **Il est adopté.**

3. Présentation et validation du diagnostic du SAGE

L'état initial du SAGE a été adopté par la CLE le 21 septembre 2016. Depuis, le bureau d'étude Geo-Hyd a travaillé à l'écriture du diagnostic. Les commissions thématiques ont pu apporter leurs contributions lors d'une réunion inter-commissions le 1^{er} décembre 2016.

Le diagnostic est présenté par Justine RICHARD, du bureau d'étude Geo-Hyd.

Diagnostic quantitatif de la ressource en eau et risques

La stratégie locale de gestion des risques d'inondations (SLGRI) Scarpe aval est évoquée. M. LACROIX demande des précisions sur le périmètre de cette stratégie et s'inquiète que le périmètre du SAGE Scarpe amont n'en fasse pas partie.

La stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) Scarpe aval

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) constituent la déclinaison des objectifs du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les territoires à risque d'inondation important (TRI). Elles doivent permettre de réduire les conséquences négatives des inondations et d'optimiser la résilience des territoires et sont co-élaborée conjointement par une structure porteuse locale et les services de l'État.

Les SLGRI ont une double vocation :

- Être un document intégrateur de l'ensemble des actions qui sont et seront menées par les acteurs de la gestion du risque d'inondation compétents à l'échelle de leur périmètre
- Proposer un lieu de gouvernance et de concertation des acteurs concernés

La SLGRI Scarpe aval répond aux enjeux du TRI de Douai, mais également à ceux des TRI de Lens et Valenciennes. Son périmètre s'étend sur 662 km² et recouvre 82 communes, dont les 75 communes du bassin versant de la Scarpe aval, ainsi que les communes de Lambres-lez-Douai, Courchelettes, Goeulzin, Férin (SAGE Scarpe amont) et Auby, Flers-en-Escrebieux et Lauwin-Planque (SAGE Marque Deûle).

Mme RICHARD répond que, bien que ne faisant pas partie du périmètre de la SLGRI, les acteurs du SAGE Scarpe amont ont conscience de leur contribution aux inondations qui touchent le Douaisis. C'est la raison pour laquelle la CLE a souhaité lancer une étude hydraulique et sédimentaire. Elle ajoute que les territoires voisins travaillent ensemble sur ces thématiques, en particulier les territoires Sensée et Scarpe amont.

M. LEPAN confirme que le SAGE Sensée travaille aussi sur cette thématique.

M. FONTAINE ajoute que les élus s'efforcent de faire le lien entre les différentes instances dans lesquelles ils siègent.

Mme FLEURQUIN complète en rappelant que le risque est la combinaison d'un aléa (par exemple probabilité d'avoir une crue) et d'une vulnérabilité (ampleur des dommages causés par cette crue). Elle indique que l'étude lancée par le SAGE Scarpe amont contribuera à réduire l'aléa, en réduisant les volumes transitant vers le Douaisis, mais que c'est aux territoires touchés de travailler à la réduction de leur vulnérabilité.

M. FONTAINE souligne que la prise de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par les collectivités facilitera la mise en œuvre de la SLGRI.

M. LACROIX demande si la SLGRI contient des mesures préventives ou curatives.

Mme RICHARD répond qu'il s'agit plutôt de mesures préventives.

Le diaporama indique plusieurs pistes pour réduire le risque d'inondations :

- Mettre en place la **SLGRI** sur Douai, associant le SAGE Scarpe amont
- Travailler conjointement entre l'amont et l'aval (gestion du canal, zones d'expansion de crue,...)

M. LOMBARDO demande ce que le bureau d'étude entend par « Gestion du canal ».

Mme RICHARD répond que ce point s'entend globalement, en termes de gestion des apports sédimentaires et des macrophytes.

M. LACROIX est surpris de voir que les problèmes de pollution des captages ne sont pas mentionnés. En effet, si les captages étaient de meilleure qualité, les collectivités pourraient prélever plus d'eau, ce qui contribuerait à baisser le niveau des nappes et ainsi diminuer les risques liés aux remontées de nappes. Il cite le cas des captages de Flers-en-Escrebieux et Esquerchin.

Mme RICHARD répond que ce problème n'a pas été évoqué par les acteurs du territoire. Mme BERNARDEAU complète en indiquant que ces Communes ne sont pas sur le périmètre de la Scarpe amont.

M. FLORENT-GIARD conclue en ajoutant que l'impact des prélèvements sur le niveau global des nappes resterait limité.

Diagnostic qualitatif de la ressource en eau

Le diagnostic indique que 90% des installations en assainissement non collectif diagnostiquées sont non conformes. M. BAILLEUL souhaite modérer ce point puisque seules 10% de ces installations sont effectivement polluantes. Dans la plupart des cas, les non conformités ne présentent pas de risque pour l'environnement. En revanche, il indique qu'en milieu rural, de nombreuses habitations sont équipées d'anciens puits, qui servent parfois d'exutoire aux eaux pluviales ou aux eaux usées. Or, ces puits sont des points d'accès directs à la nappe phréatique, le risque de pollution est donc très grand. Ainsi, il lui semble très important de recenser les puits existants.

Mme BERNARDEAU propose d'ajouter ce point au diagnostic. Les membres de la CLE sont d'accord.

M. SPAS souligne que le SAGE de la Sensée contient une disposition en ce sens. Il ajoute que ce recensement ne sera pas simple.

Le problème des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) est évoqué. Cette pollution est généralisée à l'ensemble des cours d'eau du bassin Artois-Picardie, et une partie de ces HAP provient de retombées atmosphériques. M. PATRIS indique qu'une étude conjointe air/eau permettrait d'avancer sur ce sujet.

Diagnostic des milieux aquatiques et humides

M. LEPAN demande quel sera l'avenir du SAGE avec l'arrivée de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Mme FLEURQUIN répond que le SAGE est un document d'orientation et de coordination des maitres d'ouvrages, notamment compétents en GEMAPI. Il convient donc de distinguer document de planification à l'échelle du bassin versant et mise en œuvre opérationnelle à l'échelle des EPCI.

M. SPAS remercie le bureau d'études pour la qualité du travail réalisé. Il souligne que la transversalité n'est pas un exercice facile et la manière dont le diagnostic a été rédigé met bien en avant les interactions, voire les interdépendances, entre les enjeux.

Le diagnostic est adopté à l'unanimité.

4. Illustration du diagnostic : « la Scarpe, à la croisée des enjeux »

Mme BERNARDEAU souligne l'incertitude autour du devenir des prairies, notamment avec l'abandon des activités d'élevage. Mme MERLIER-LEQUETTE indique que la disparition des prairies n'est pas liée uniquement à leur retournement. En effet, elles sont souvent victimes de l'extension de l'urbanisation aux abords des villages.

Présentation de l'étude hydraulique et sédimentaire

Mme BERNARDEAU rappelle que l'étude hydraulique et sédimentaire commandée par la CLE permettra notamment de réduire l'aléa inondations sur le Douaisis.

M. FONTAINE ajoute que par ricochet, cela aura un impact sur Valenciennes vers laquelle le surplus d'eau est évacué.

M. HEGO demande si la cinétique du transport sédimentaire dans la rivière sera étudiée.

Mme FLEURQUIN répond que non. La question s'est posée au moment de l'écriture du cahier des charges mais les partenaires ont préféré avancer pas à pas. En effet, le transport sédimentaire est encore une problématique émergente, qui relève plutôt de la recherche et développement. Ainsi, Pour l'instant, seule la dynamique de transfert des particules du bassin versant vers le cours d'eau est étudiée.

M. PATRIS trouve cela dommage puisque tout est lié.

Mme BERNARDEAU indique que la priorité, dans cette étude, est de comprendre d'où viennent les sédiments pour mettre en œuvre des mesures préventives.

5. Présentation des dossiers reçus pour avis de la CLE

Pas de remarques

6. Prochaines étapes

Mme FLEUQUIN présente le calendrier à venir.

L'étude hydraulique et sédimentaire démarrera fin juin. Le bureau de la CLE sera associé au comité partenarial. La validation finale de l'étude reviendra à la CLE.

L'état des lieux vient de s'achever avec la validation du diagnostic. Le cahier des charges de la prochaine étape, la phase tendances et scénarii, est en cours d'écriture, l'objectif étant d'attribuer le marché début 2018.

Les prochaines réunions de CLE et de commissions thématiques seront programmées à la rentrée.



Commission locale de l'eau

Le 30 mai 2017

Ordre du jour

- Renouvellement du Bureau
- Diagnostic : présentation et validation
- La Scarpe : à la croisée des enjeux
- Dossiers soumis à l'avis de la CLE
 - ✓ VNF : Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage et d'entretien de l'unité « Canal de la Haute Deûle / dérivation de la Scarpe / Scarpe moyenne » 
 - ✓ PLU de Goeulzin 
 - ✓ Projet de SAGE de la Sensée 

Renouvellement du bureau

Renouvellement du bureau

Collège des élus : 6 membres

- Thierry SPAS, Conseiller municipal d'Arras
- Jacques PATRIS, Communauté urbaine d'Arras
- Alain PHILIPPE, Maire de Gouves
- Jean-Paul FONTAINE, CA du Douaisis
- Bernard LIBESSART, Maire de Montenescourt
- Michel SEROUX, Mairie de Haute-Avesnes
- Claude HEGO, Maire de Cuincy

Collège de l'Etat : 3 membres

- Patricia LEFEVRE, Agence de l'eau Artois Picardie
- Julien JEDELE, DDTM du Pas-de-Calais
- Laurent LEJEUNE / Mme Diane GRUSZKA, DREAL Hauts-de-France

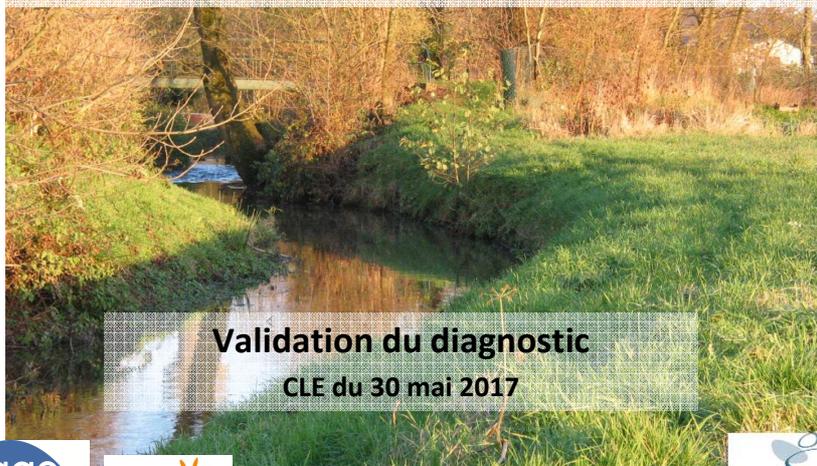
Collège des usagers : 3 membres

- M. Gérard BARBIER, UFC-Que choisir
- M. Hubert BRISSET, Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais
- **Siège vacant**

Diagnostic du SAGE



Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux de la Scarpe amont



Validation du diagnostic
CLE du 30 mai 2017



 **Déroulement de la commission**

Point d'avancement de la procédure SAGE

Présentation du diagnostic

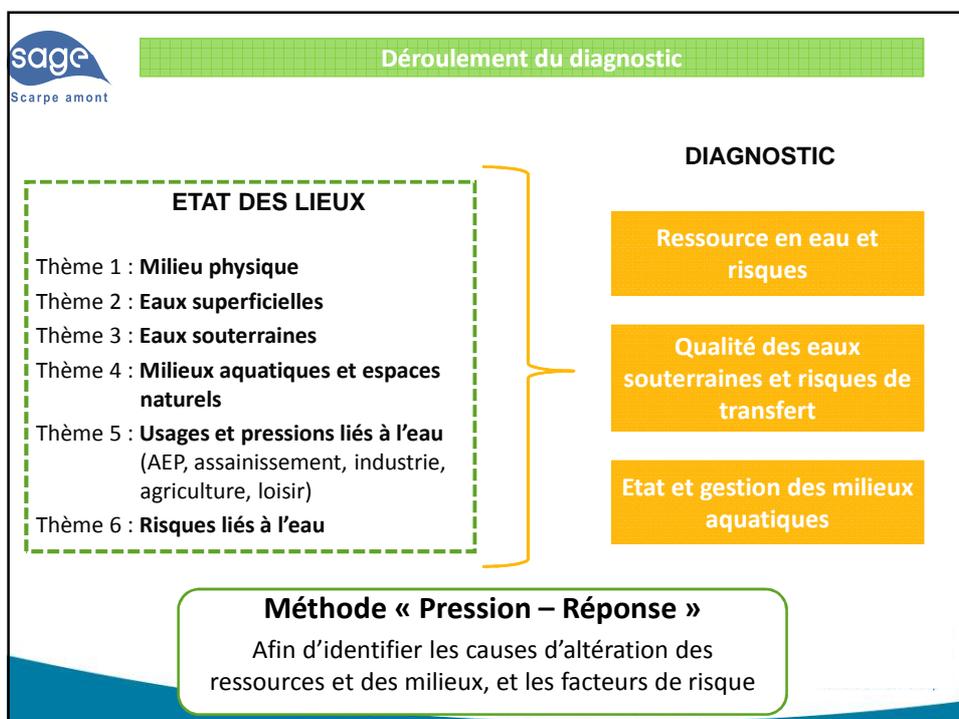
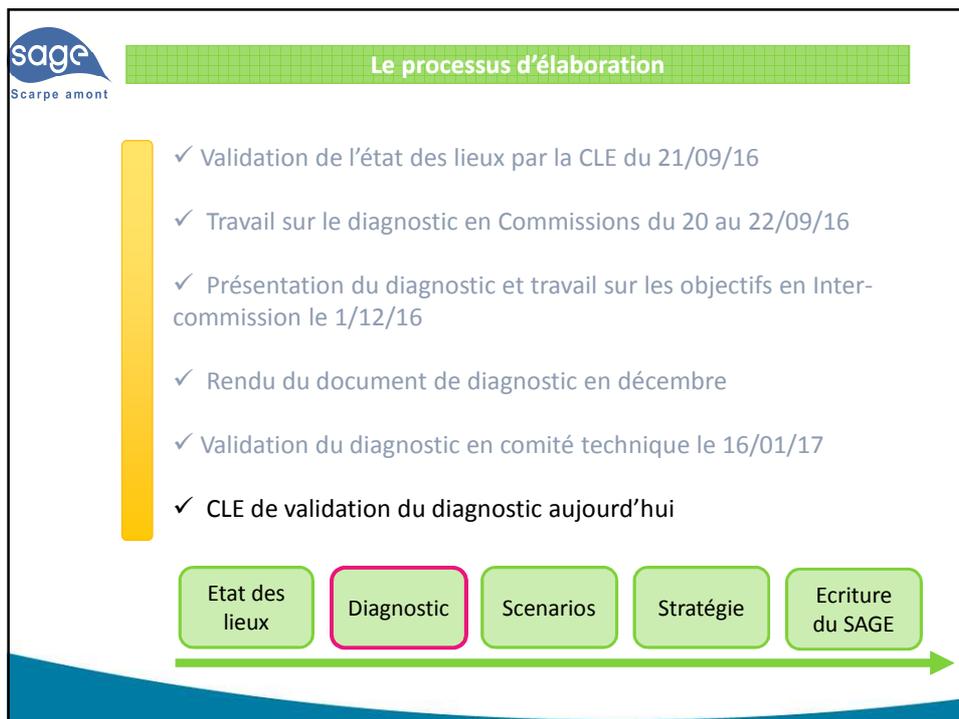
Récapitulatif des objectifs du SAGE

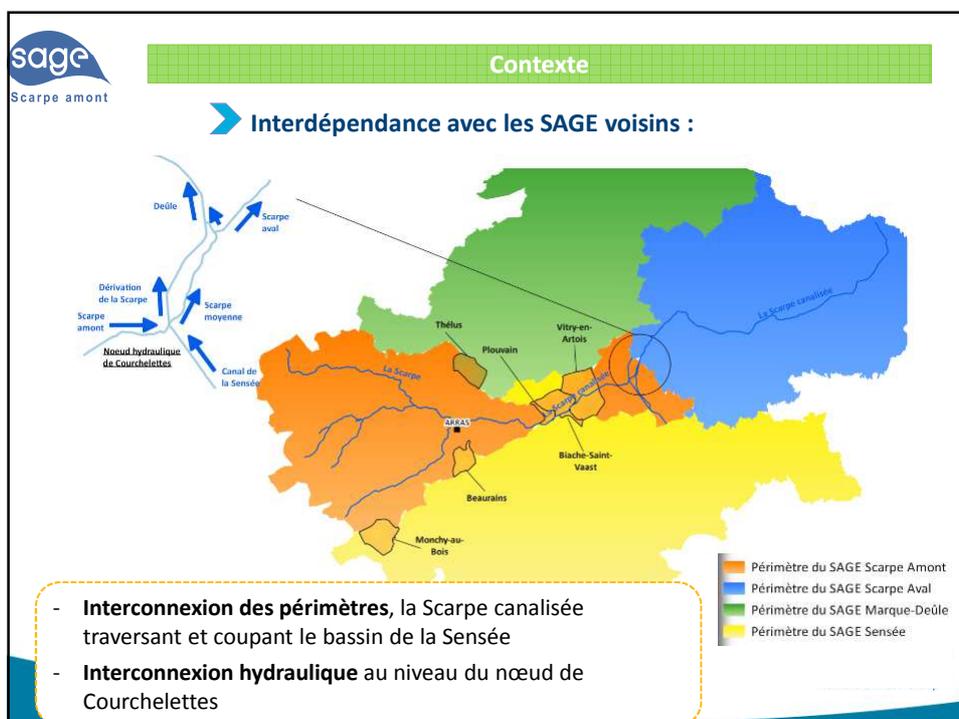
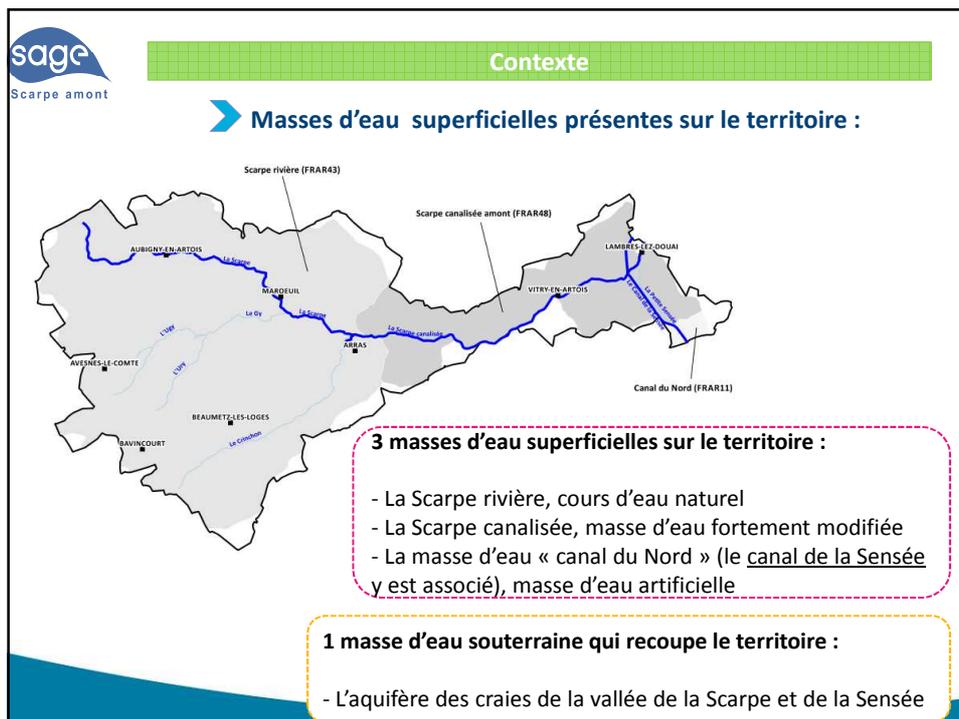




Point d'avancement de la procédure SAGE







sage
Scarpe amont

Présentation synthétique du diagnostic

- Diagnostic quantitatif de la ressource en eau
- Diagnostic qualitatif de la ressource en eau
- Diagnostic milieux aquatiques et humides

géo-hyd
membre d'Antea Group

sage
Scarpe amont

Diagnostic quantitatif de la ressource en eau et risques

➤ Des ressources superficielles et souterraines en bon état quantitatif

Catégorie	Pourcentage
Prélèvements AEP	89%
Prélèvements industriels	8%
Prélèvements agricoles	3%

Prélèvements :

- Principalement destinés à l'alimentation en eau potable
- Rendements des réseaux perfectible sur certains secteurs
- Sécurisation des ressources nécessaire (mise en place d'interconnexions)

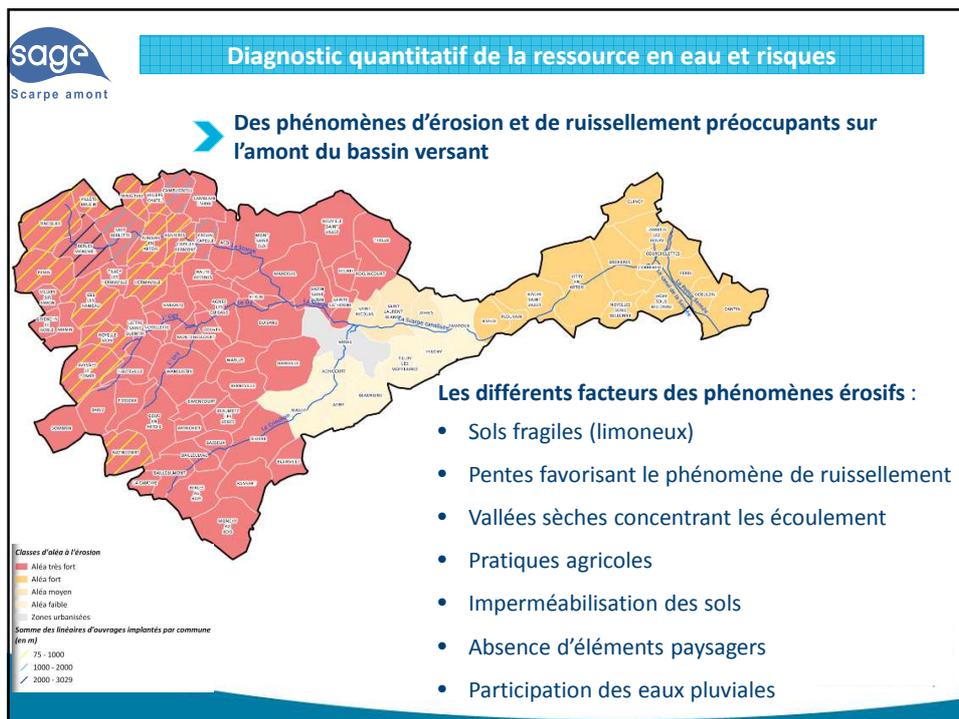
Eaux superficielles :

- Alimentées principalement par la nappe (sources)
- Ne présentent pas d'étiages sévères
- Néanmoins, assècs des têtes de bassin qui seraient de plus en plus marqués (observations locales)

Eaux souterraines :

- Environ **10 Mm³** prélevés annuellement sur le périmètre, exclusivement dans les eaux souterraines
- Recharge annuelle de la nappe : 93 Mm³

-> **Nappe à l'équilibre**



sage
Scarpe amont

Diagnostic quantitatif de la ressource en eau et risques

Des impacts nombreux et liés à l'ensemble des enjeux du SAGE :

- Inondations et coulées de boue
- Dégradation de la qualité des sols
- Transfert de polluants
- Colmatage du lit des cours d'eau et sédimentation en aval

Actions en cours : Programme de lutte contre l'érosion et le ruissellement sur l'Atrébatie et les 2 Sources

En matière de transferts érosifs/ruissellement, il semble nécessaire :

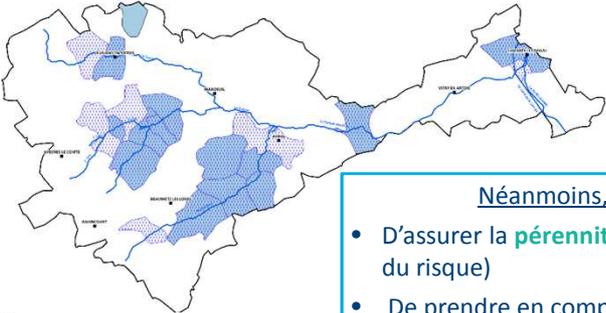
- d'améliorer la **gestion des eaux pluviales**
- d'organiser les actions de lutte contre l'érosion **à l'échelle de l'ensemble du bassin**, avec des actions de sensibilisation

sage
Scarpe amont

Diagnostic quantitatif de la ressource en eau et risques

➤ Risque inondation par remontée de nappe

- Sont concernés les secteurs où **la nappe est quasi-affleurante**, avec de nombreuses sources
- Risques **connus et dégâts relativement limités**
- Arrêtés **CatNat** recensés



La mise en place d'un PPRi n'est pas justifié (source DDTM)

Néanmoins, il est important :

- D'assurer la **pérennité de l'information** (culture du risque)
- De prendre en compte et cartographier les zones d'aléa dans les **documents d'urbanisme**

Legende
Arrêtés catastrophe naturelle de aux inondations par remontée de nappe
Risque pressenti (phénomène remontée nappe)

sage
Scarpe amont

Diagnostic quantitatif de la ressource en eau et risques

➤ Risque d'inondation fluviale : solidarité amont-aval

- Inondations par débordement de cours d'eau qui ne sont pas caractéristiques de la Scarpe amont, à l'exception de l'extrême aval (Courchelettes)
- En revanche, risque inondation sur Douai **causé en partie par la Scarpe canalisée amont** - Inondations de 2005 et de 2016

Dynamiques en cours :

- Douai classé en Territoire à Risque important d'Inondation (TRI), stratégie locale à construire
- Etude hydraulique et sédimentaire portée par le SAGE

Il est nécessaire de :

- Mettre en place la **SLGRI** sur Douai, associant le SAGE Scarpe amont
- Travailler conjointement entre l'amont et l'aval (gestion du canal, zones expansion de crue,...)
- Travailler sur la **gestion des eaux pluviales**



 **Diagnostic quantitatif de la ressource en eau et risques**

Objectifs rattachés à l'enjeu quantitatif / risques :

- A. Promouvoir les économies d'eau dans un contexte de changement climatique, notamment en améliorant le rendement des réseaux
- B. Prévenir les inondations fluviales en développant une solidarité amont – aval
- C. Limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement sur l'ensemble du bassin
- D. Améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment en dé raccordant l'existant

 **Diagnostic qualitatif de la ressource en eau**

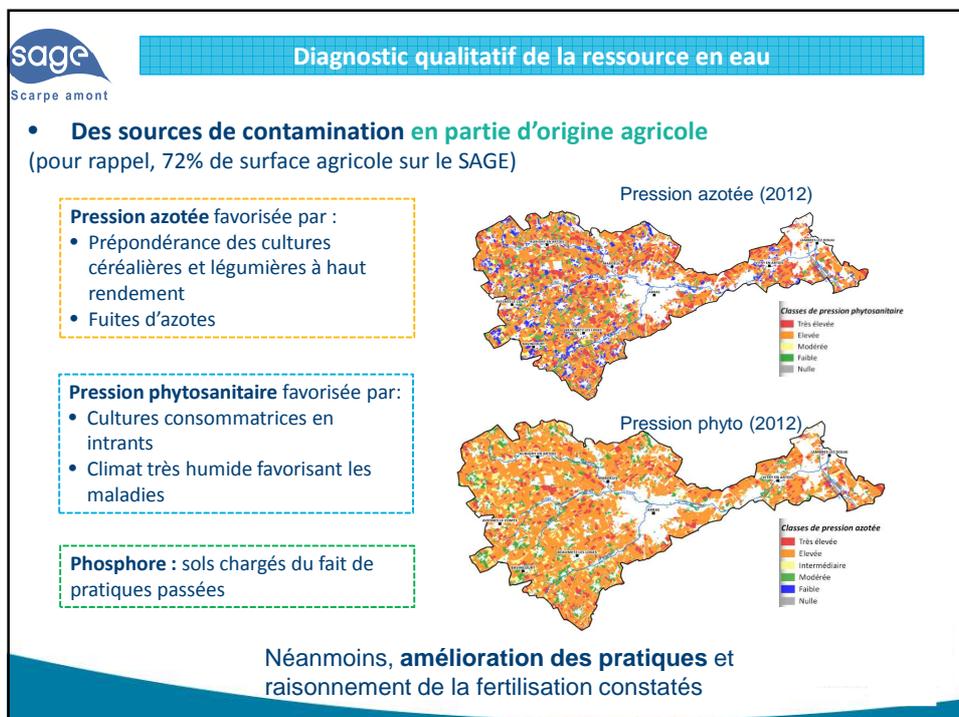
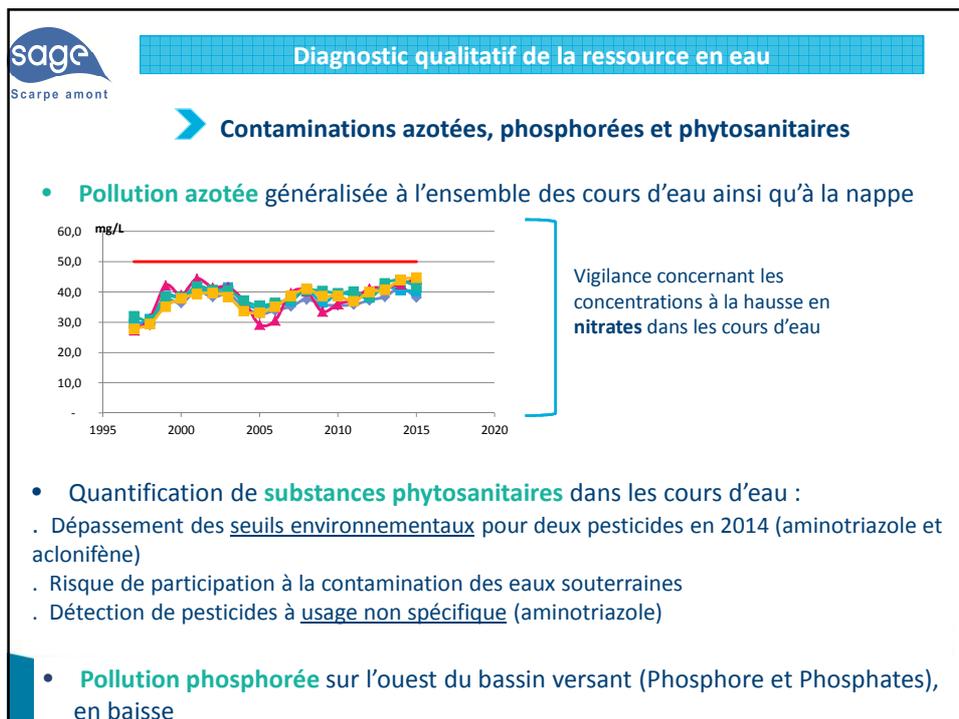
➤ **Des masses d'eau souterraines et superficielles fortement dégradées**

- Pas d'évolution positive de la qualité DCE des cours d'eau :

	La Scarpe rivière		La Scarpe canalisée		
	Etat biologique	Etat physico-chimique	Potentiel biologique	Etat physico-chimique	
2006-2007	Yellow	Yellow	Green	Orange] Altérations biologiques : Invertébrés, Poissons Altérations physico-chimique : Nitrites et Ammonium
2007-2008	Yellow	Yellow	Green	Orange	
2008-2009	Yellow	Yellow	Green	Orange	
2009-2010	Yellow	Yellow	Green	Orange	
2010-2011	Yellow	Yellow	Green	Orange	
2011-2012	Yellow	Yellow	Green	Red	
2012-2013	Yellow	Yellow	Green	Red	
Objectif de bon état	2027		2027		

+ Etat chimique mauvais : HAP

- Une masse d'eau souterraine en mauvais état chimique (Nitrates et Amminotriazole)



 **Diagnostic qualitatif de la ressource en eau**

- **Des sources de contamination non agricoles :**
 - Epannage de **produits phytosanitaires** par les collectivités et particuliers

Loi Labbé : interdiction d'utilisation des produits phyto pour les espaces verts et la voirie depuis le 1^{er} janvier 2017
 - Rejets domestiques :
 - Ouvrages et réseaux **d'assainissement collectifs** globalement conformes et performants.
 - **Assainissement non collectif** globalement non conforme (90% des ouvrages diagnostiqués)

Concernant les pollutions azotées et phytosanitaires, nécessaire de limiter :

- les **pressions** azotées et phytosanitaires
- les **voies de transferts** privilégiées, en aménageant l'espace

 **Diagnostic qualitatif de la ressource en eau**

➤ **Autres micropolluants**

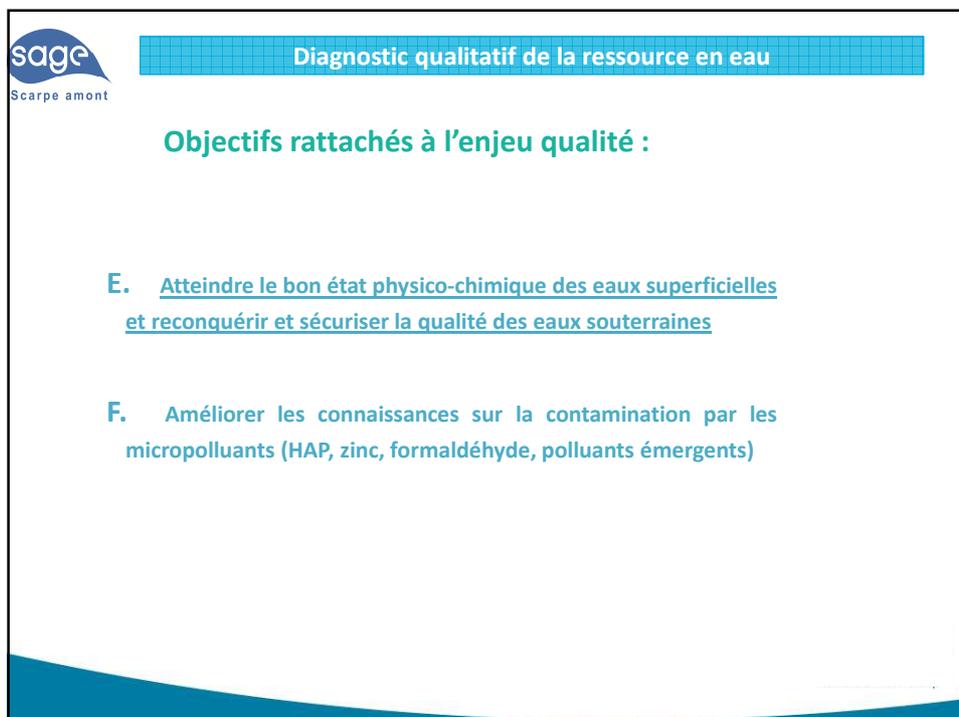
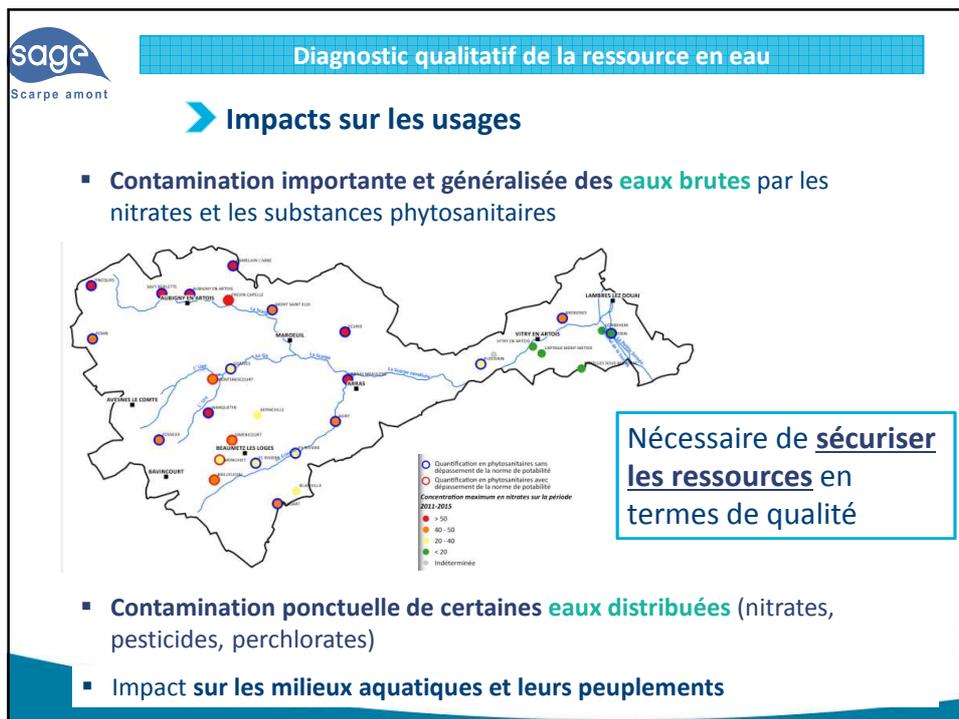
- Des **HAP** déclassant l'état chimique de l'ensemble des masses d'eau

Substances présentes dans tous les compartiments de l'environnement, issues de processus de combustion incomplets

Peu de marge de manœuvre :
Présence dans les eaux par simple dépôt atmosphérique ou ruissellement. Peu de moyens de lutte dans le cadre du SAGE.

- Des **perchlorates** détectées dans les eaux souterraines
- Des métaux : présence de **Zinc** dans la Scarpe canalisée

Pressions limitées car peu d'industrie sur le territoire



sage
Scarpe amont

Diagnostic milieux aquatiques et humides

➤ Biologie des cours d'eau

- Indicateurs biologiques de l'état DCE **dégradés** (invertébrés, diatomées)
- Des **états fonctionnels très dégradés** (10% de fonctionnalité sur la Scarpe rivière d'après le PDPG)

Facteurs de dégradation :

- 1) **Ouvrages hydrauliques**, limitant la capacité d'accueil
- 2) **Erosion des sols**, induisant un colmatage du lit et des frayères
- 3) **Travaux hydrauliques**, portant atteinte aux habitats
- 4) **Rejets polluants**

- Peuplements piscicoles relativement pauvres, **peu de frayères**

sage
Scarpe amont

Diagnostic milieux aquatiques et humides

➤ Les pressions morphologiques

Sur le territoire, dégradations morphologiques historiques liées au développement de la navigation : modification du tracés historique (la Satis) pour créer le canal de la Scarpe

- **Scarpe rivière** : absence de ripisylve, piétinement des berges, remblais, artificialisation des berges...
- **Scarpe canalisée** : fragmentation longitudinale et latérale du canal (accotements artificialisés)...



sage
Scarpe amont

Diagnostic milieux aquatiques et humides

Continuité écologique du cours d'eau : Libre circulation des organismes aquatiques et transport naturel des sédiments

Impacts des ouvrages en travers du cours d'eau :

- Perte du **fonctionnement morpho-dynamique** de la rivière naturelle
- Limite la **libre circulation des poissons** et notamment des migrateurs (anguille)
- Empêche le bon écoulement des **sédiments**, très présents sur le bassin
- Problèmes **de franchissabilité** propre à chaque ouvrage + pression causée par la **succession d'ouvrages**

Scarpe canalisée ciblée enjeu « poissons migrateurs »
Présence de 17 ouvrages, pour la plupart infranchissables



sage
Scarpe amont

Diagnostic milieux aquatiques et humides

➤ **La sédimentation de la Scarpe canalisée**

- Transfert de matières en suspension importants en amont : **colmatage du lit et des frayères**
- Phénomène de sédimentation sur la Scarpe canalisée, induit par deux facteurs :
 - **Apport important de matières en suspension** (secteurs amonts et secteurs urbanisés)
 - **Chenalisation du cours d'eau**, qui favorise le dépôt

Lien avec les proliférations végétales



Impact sur les milieux mais aussi sur les usages : pratique du canoë, bassin d'eau plate inutilisable, pêche...

sage
Scarpe amont

Diagnostic milieux aquatiques et humides

Biodiversité à sauvegarder et promouvoir

- **Zones humides pré-localisées, à identifier par un inventaire de terrain**
Espaces riches en biodiversité, et rendant des services écosystémiques
- **De nombreuses activités liées à l'eau** : pêche, chasse au gibier d'eau, activités nautiques (canoë, base de loisir), randonnées

Scarpe « poumon vert » à promouvoir

sage
Scarpe amont

Diagnostic milieux aquatiques et humides

Bilan milieux aquatiques

Actions passées ou en cours :

- Renaturation du 1^{er} bief de la Scarpe
- DIG du Crinchon
- DIG de la Scarpe rivière (mise en œuvre fin 2017)

Points de réflexion pour la suite du SAGE :

- **Forte interconnexion des thématiques** vis-à-vis de l'enjeu des milieux aquatiques
- Important de gérer les milieux aquatiques à **l'échelle du bassin versant** (linéaires de cours d'eau + zones humides). **Idem pour l'enjeu érosif**
↳ Lien avec les maîtrises d'ouvrage GEMAPI
- Enjeu écologique sur la Scarpe canalisée, **quelle gestion, quelle renaturation ?**



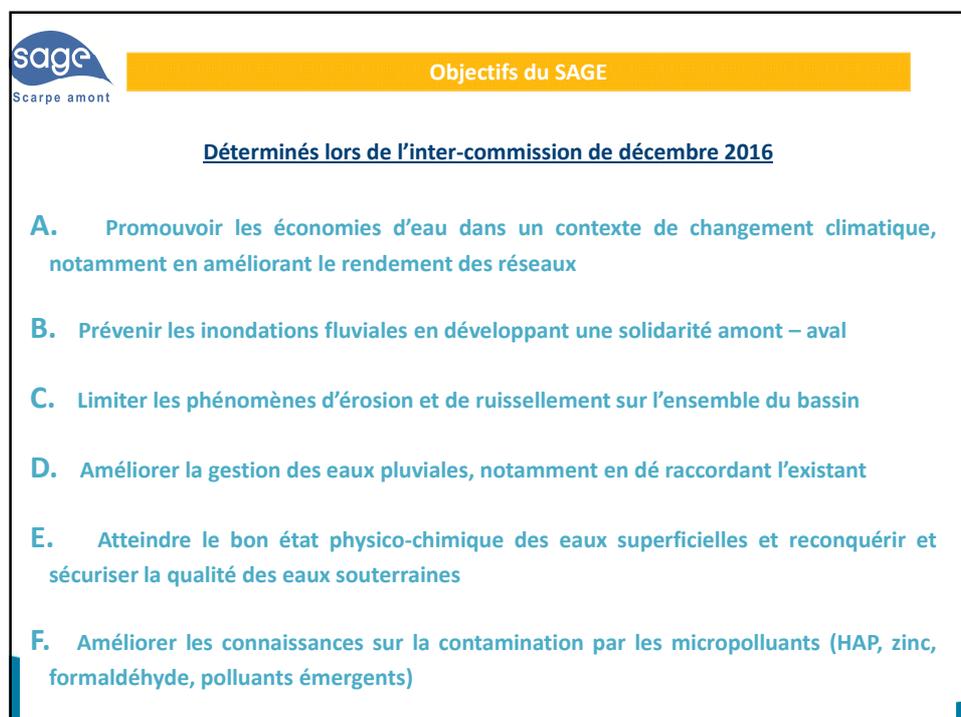
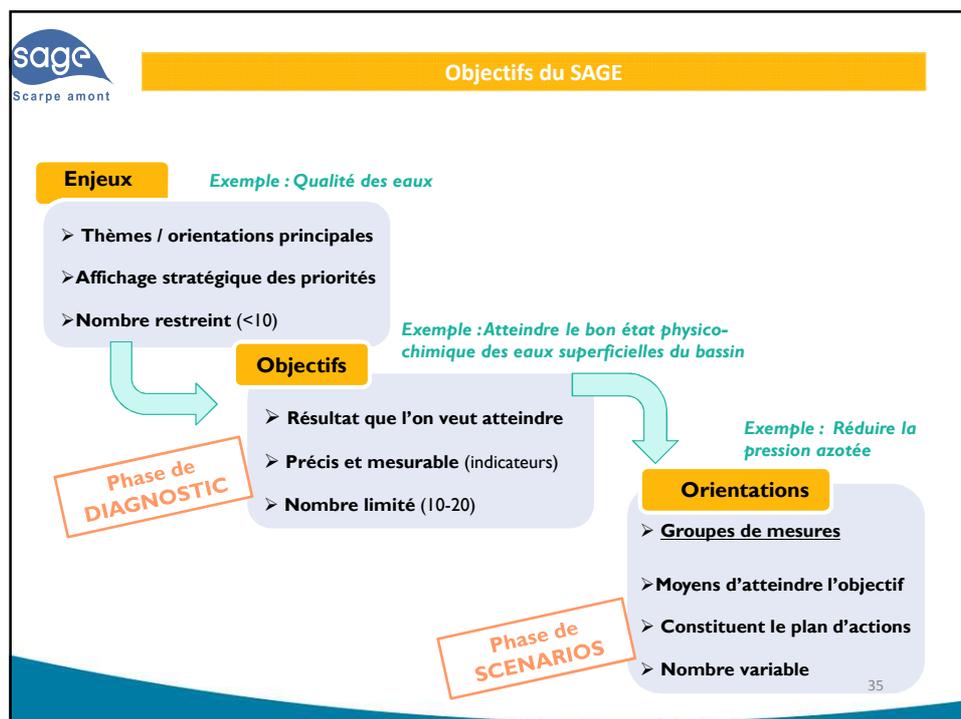
Diagnostic milieux aquatiques et humides

Objectifs rattachés à l'enjeu milieux aquatiques :

- G.** Restaurer la continuité écologique et les fonctionnalités des cours d'eau naturels
- H.** Accroître les fonctionnalités écologiques de la Scarpe canalisée et les connexions avec les étangs
- I.** Identifier, préserver et restaurer les zones humides et leur biodiversité
- J.** Concilier les différents usages liés aux milieux aquatiques



Récapitulatif des objectifs du SAGE

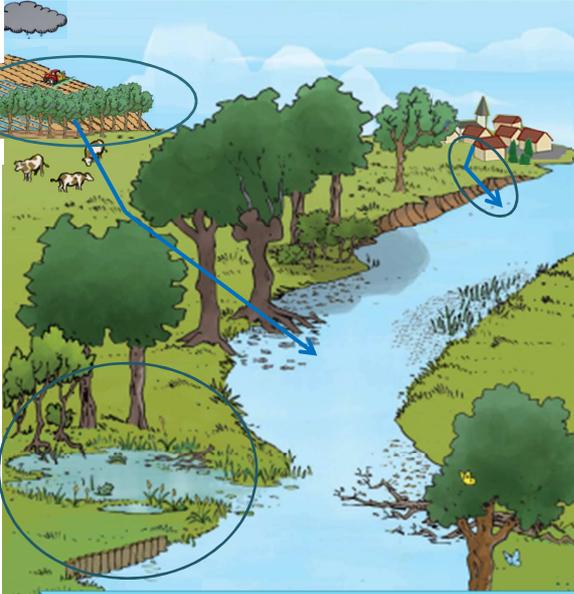


 **Objectifs du SAGE**

- G.** Restaurer la continuité écologique et les fonctionnalités des cours d'eau naturels
- H.** Accroître les fonctionnalités écologiques de la Scarpe canalisée et les connexions avec les étangs
- I.** Identifier, préserver et restaurer les zones humides et leur biodiversité
- J.** Concilier les différents usages liés aux milieux aquatiques
- K.** Communiquer et sensibiliser pour mettre en œuvre le SAGE
- L.** Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
- M.** Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
- N.** Suivre et évaluer la mise en œuvre le SAGE
- O.** Développer la collaboration avec les SAGE voisins

La Scarpe, à la croisée des enjeux

**Illustration non exhaustive relative à la
problématique de gestion des eaux
pluviales et des sédiments**



Les eaux pluviales

Rejet des eaux pluviales urbaines via les réseaux

→ Gestion alternative des eaux pluviales

Ruissellement des eaux pluviales sur le bassin versant

→ Mise en place de freins au ruissellement

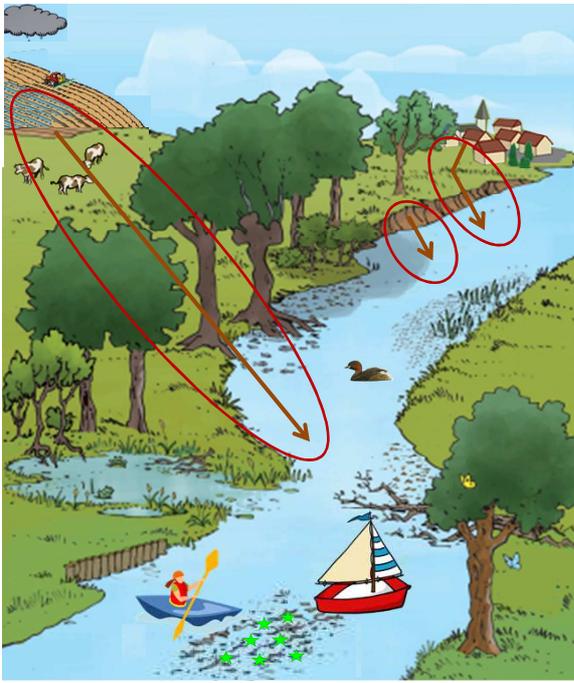
→ Restauration de zones d'expansion de crues



Etude de faisabilité de la baisse du niveau d'eau de la Scarpe amont en vue de prévenir et de gérer les inondations du Douaisis

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS-DE-CALAIS POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SENSÉE

39



Les sédiments

Rejet urbains (assainissement, eaux pluviales...)

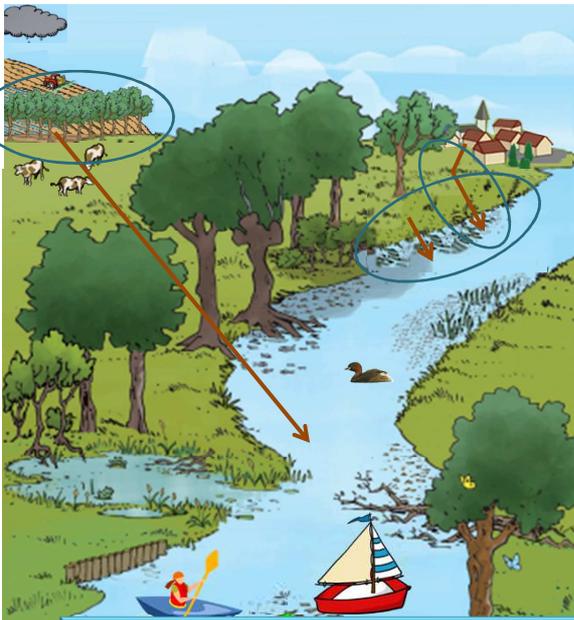
Erosion des berges

Erosion et ruissellement sur le bassin versant

Gestion curative : curage et faucardage



40



Les sédiments

Rejet urbains (assainissement, eaux pluviales...)
 → Amélioration des traitements et gestion alternative des eaux pluviales

Erosion des berges
 → Restauration des milieux

Erosion et ruissellement sur le bassin versant
 → Mise en place de freins au ruissellement

Gestion curative : curage et faucardage



Etude hydraulique portant sur l'envasement du bassin d'eau plate

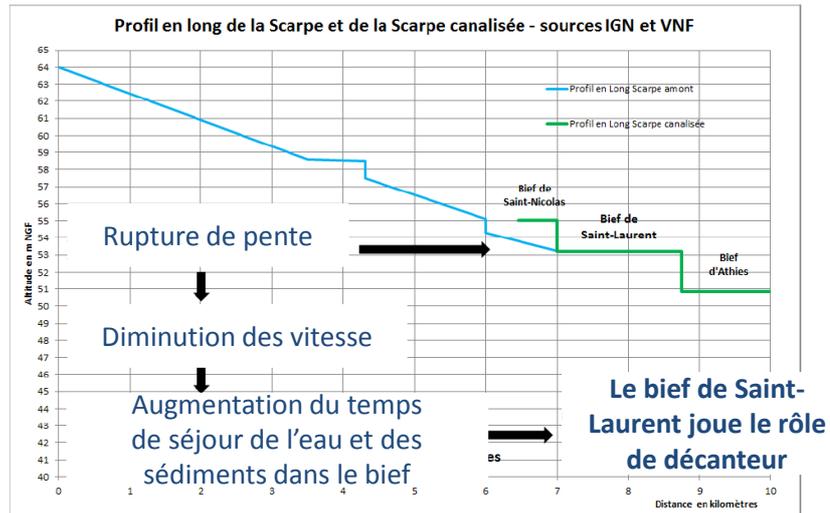
41

Arras
Communauté Urbaine

Etude hydraulique portant sur l'envasement du bassin d'eau plate

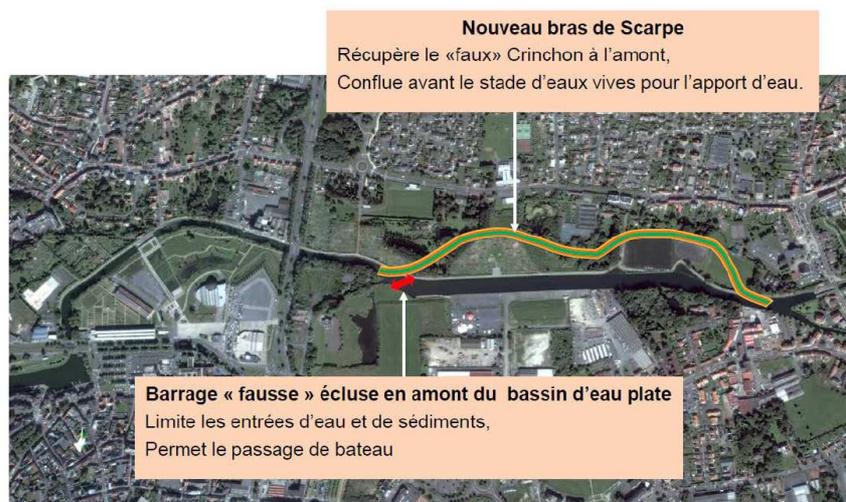


Les causes de l'envasement



43 Apports annuels moyens : 4 500 m³

1- Dériver la Scarpe pour limiter l'envasement : Rivière de contournement



44

2- Dériver la Scarpe pour limiter l'envasement : Ouvrage de génie civil



45

3- Mettre en place un décanteur en amont du bief de Saint-Laurent



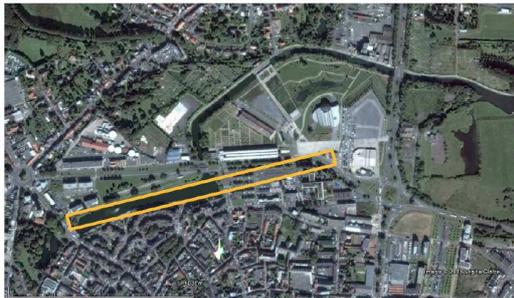
46

4- Réaliser des chasses à intervalles réguliers

- Ouverture rapide des vannes du bief de Saint-Laurent dans le bief d'Athies
- Abaissement préalable du niveau dans le bief d'Athies pour pouvoir stocker le volume lâché.

47

5- Déplacer l'équipement sportif



Sur la darse Méaulens



Sur le bief d'Athies

Aval



Amont

48

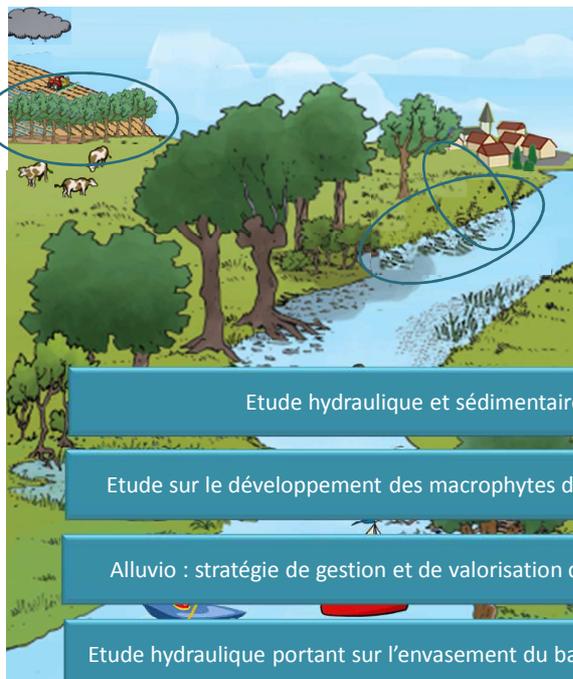
6- Gérer les sédiments dans le bief

- 4 500 m³ / an à curer
- Création d'un site de valorisation des sédiments



→ Solution retenue par la Communauté urbaine

49



Les sédiments

Rejet urbains (assainissement, eaux pluviales...)

→ Amélioration des traitements et gestion alternative des eaux pluviales

Erosion des berges

→ Restauration des milieux

Erosion et ruissellement sur le

Etude hydraulique et sédimentaire



Etude sur le développement des macrophytes dans les canaux



Alluvio : stratégie de gestion et de valorisation des sédiments



Etude hydraulique portant sur l'envasement du bassin d'eau plate



50

Etude hydraulique et sédimentaire sur le périmètre du SAGE Scarpe amont



Les attributaires

Lot 1 : volet hydraulique



Lot 2 : volet sédimentaire



Le plan de financement

Objet	Total en € HT
Lot 1 : Volet hydraulique	92 362,50 €
Lot 2 : Volet sédimentaire	113 569,36 €
Mesures complémentaires	50 000,00 €
Annonces légales	5 000,00 €
Total en € HT	260 931,86 €

Clé de répartition

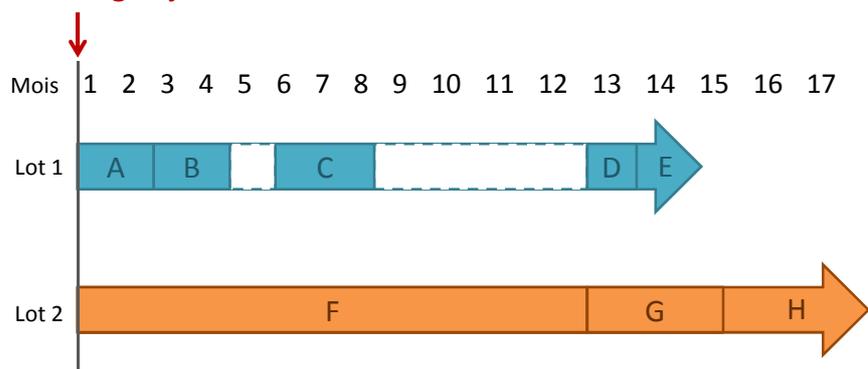
Agence de l'eau Artois-Picardie	Conseil Régional Hauts-de-France	Maître d'ouvrage
50 %	30 %	20 %
130 465,93 € HT	78 279,56 € HT	52 186,37 € HT

53

Le calendrier



Démarrage : juin 2017



A. Etat initial - B. Modélisation - C. EDL pré-GEMAPI - D. Programme d'aménagement - E. Impact de la sédimentation - F. Campagne de mesures - G. Modélisation - H. Stratégie et programme de gestion

54

Dossiers soumis à l'avis de la CLE

Plan de gestion pluriannuel de dragage et d'entretien



Modalités

- Mode de curage : mécanique (pelle hydraulique posée sur un engin flottant prenant appui sur le plafond du chenal)
- Transport des sédiments : par voie d'eau (barge)
- Gestion à terre : selon nature et granulométrie,
 - Dépôt dans des installations de transit et stockage de déchets non dangereux avant valorisation (Aire-sur-la-Lys, Bouchain, Noyelles-sous-Lens)
 - Valorisation à charge de l'entreprise de travaux

59

Qualité des sédiments

Non inertes, non dangereux

Sur la dérivation de la Scarpe

- Dépassement du seuil S1 pour le plomb et le zinc
- Non inerte à cause des hydrocarbures totaux

60

Mesures d'évitement

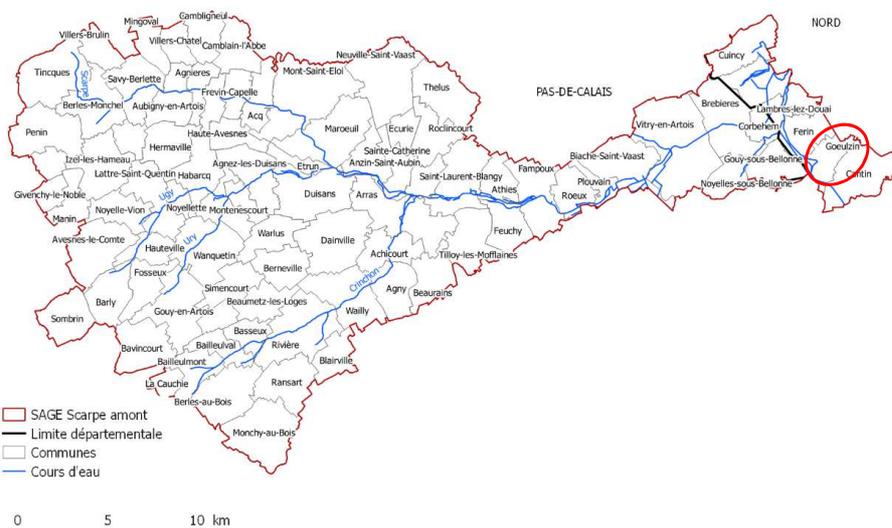
- Intervention hors des périodes de reproduction (février-juillet)
- Intervention au niveau du rectangle de navigation uniquement
 - maintien des zones d'atterrissage
 - préservation des zones de frayère (ex : herbiers)
- Aucun stockage dans les périmètres de protection de captage



61

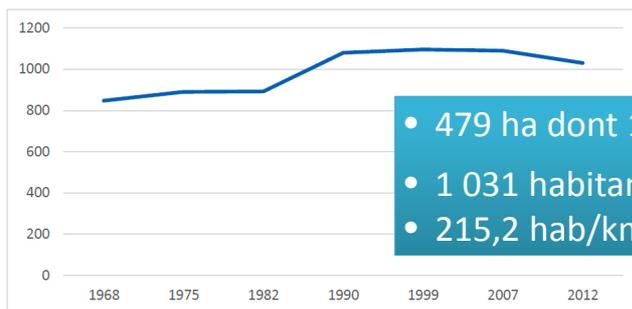
Plan local d'urbanisme de Goeulzin

Localisation



63

Présentation de la commune



Evolution de la population

- 479 ha dont 15 ha de bois
- 1 031 habitants en 2012
- 215,2 hab/km²

- Objectif : +10% en 2030 (+ 103 hab en 18 ans)
- Priorité : remplir les dents creuses pour pérenniser l'activité agricole

64

Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

I- Organiser un développement progressif et maîtriser l'urbanisation

- 1- Objectif de population
- 2- Un développement de l'habitat respectueux du principe de gestion économe de l'espace
- 3- La promotion d'un habitat diversifié, garant de la mixité sociale
- 4- L'intégration des nouvelles opérations

→ les stationnements non imperméables seront privilégiés pour favoriser l'infiltration des eaux et améliorer visuellement leur insertion paysagère

65

PADD

II. La valorisation paysagère

- 1- Repenser les entrées de commune et les abords du cimetière
- 2- Préserver les entités paysagères
- 3- Conserver le patrimoine existant

III. Valoriser et renforcer l'attractivité du territoire

- 1- L'amélioration du cadre de vie
- 2- Développer et pérenniser les activités économiques

66

PADD

IV- Protéger les paysages, les espaces naturels, agricoles, forestiers et l'environnement

1- Préserver les espaces sensibles

Protection de la ZNIEFF de type 1 suivant les réglementations en vigueur.

Les espaces sensibles d'un point de vue écologique seront sauvegardés. Ainsi, au sud du territoire, les rives du canal de la Sensée, générant une faune et une flore spécifiques seront protégées, de même que les zones humides et les éléments de corridor écologique.

Une partie du périmètre du site du lac du Cantin, à l'extrémité du territoire, est un pôle de nature reconnu dans le schéma de trame verte et bleue.

Le réseau hydrographique (linéaire de cours d'eau et canal) devra également être protégé de manière à assurer le bon écoulement des eaux et à limiter le risque inondation. Ce réseau peut également être valorisé par la création de cheminements doux, qui viendraient s'appuyer sur ces linéaires et les conforter, notamment aux abords de la petite Sensée.

67

PADD

2- Limiter les impacts de l'urbanisation sur les espaces agricoles

3- Prise en compte des risques

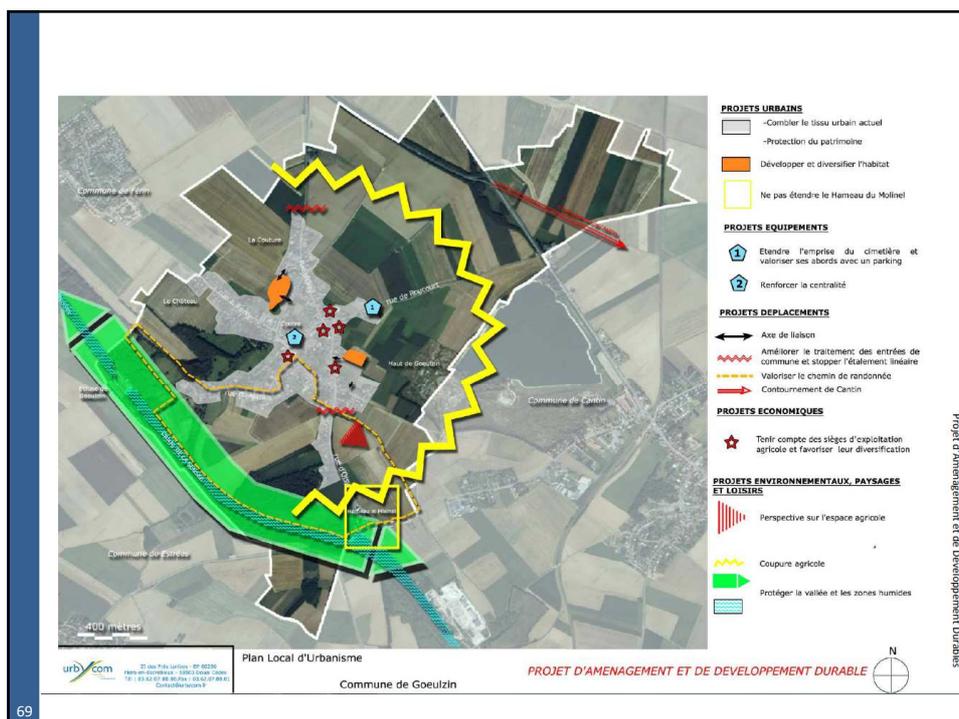
4- Une gestion durable

Pour limiter l'impact du projet de développement communal sur les territoires naturels et agricole, la priorité est donnée au renouvellement urbain ou au comblement des dents creuses. De plus, les futurs projets d'aménagement veilleront à intégrer des procédés « durables », notamment en termes de traitement paysager et végétalisé, de limitation de l'imperméabilisation des sols... etc.

[...]

Le réseau hydrographique (linéaire de cours d'eau et canal) devra également être protégé de manière à assurer le bon écoulement des eaux et à limiter le risque inondation. Ce réseau peut également être valorisé par la création de cheminements doux, qui viendraient s'appuyer sur ces linéaires et les conforter, notamment aux abords de la petite Sensée.

68



Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

I- Secteur : Rue de Douai

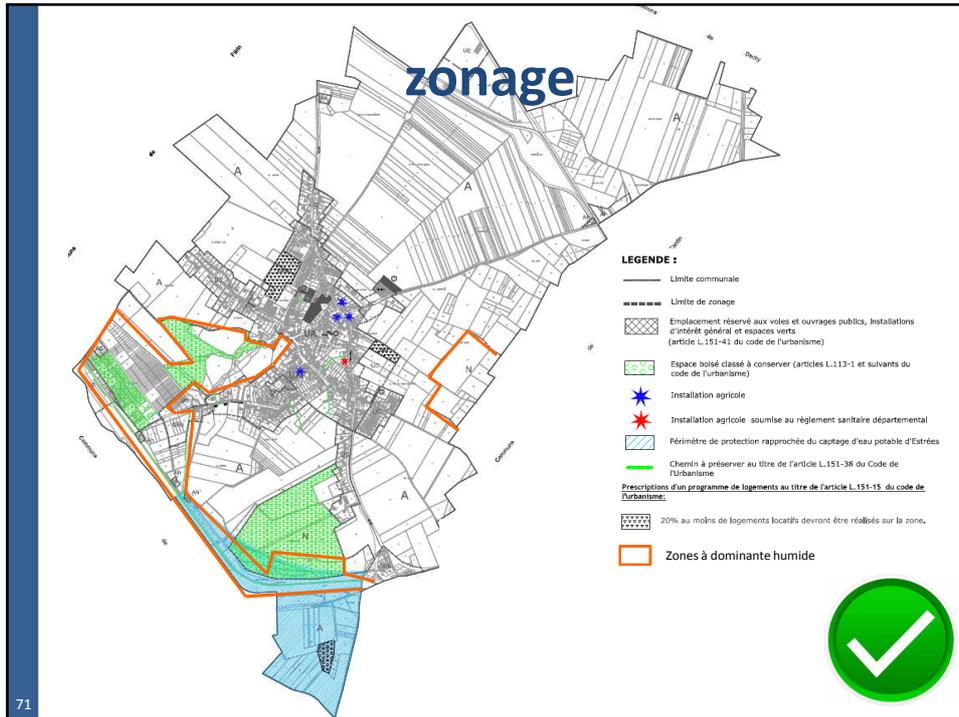
II- Secteur : Rue d'Oisy

III- Secteur : Au cœur du village – Rue Marteloy

IV- Recommandations pour l'aménagement des zones d'études

Eau

Afin d'appliquer une gestion maîtrisée de l'eau, il conviendra de mettre en place des moyens d'économie et de récupération de l'eau (exemple : bac de récupération des eaux de pluie).



Projet de SAGE de la Sensée

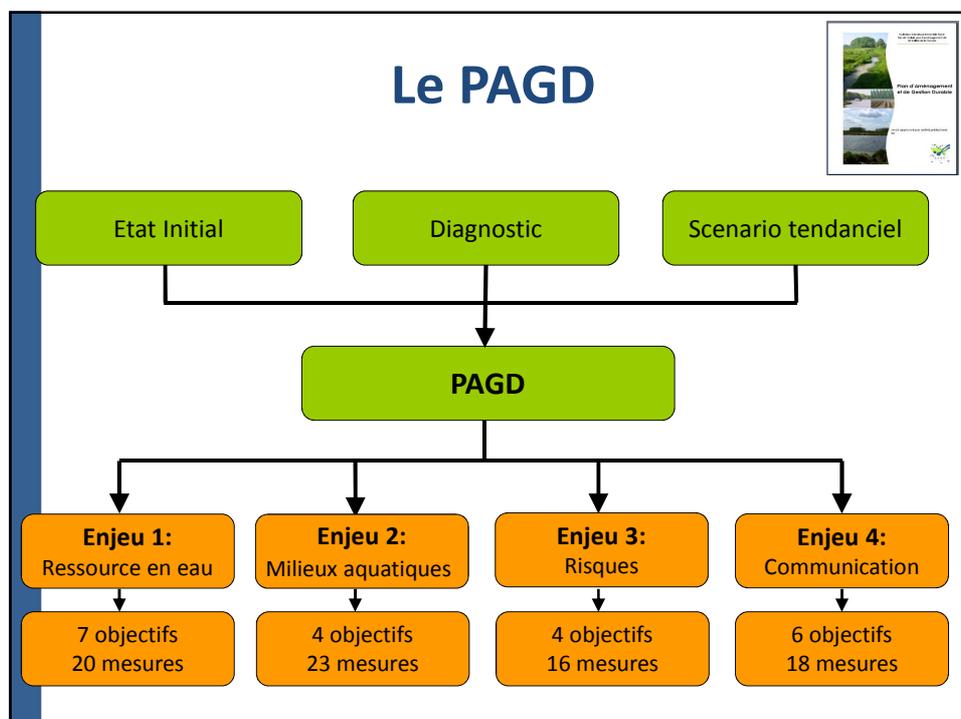


Rappel du calendrier

Avis à rendre pour le 22 mai

- 27 mars : réunion de présentation du SAGE Sensée à Boisleux-au-mont
- 27 avril : avis du Bureau de la CLE

73



Le règlement

- Article 1 : gestion des plans d'eau
- Article 2 : Gestion quantitative de la ressource en eau souterraine
- Article 3 : Protection des zones humides
- Article 4 : Gestion des eaux pluviales

75

Avis

A green rectangular stamp with rounded corners and a double border, containing the word "Favorable" in a bold, green, sans-serif font, tilted slightly upwards to the right.

- Rappel des liens étroits entre les territoires des SAGE Sensée et Scarpe amont
- O4-M1 : Intégrer dans les documents d'urbanisme la notion d'utilisation durable des parcelles les plus sensibles des aires d'alimentation de captage
 - Préciser ce que l'on entend par « utilisation durable des parcelles »

76

Merci de votre attention